

# **COLLECTIF FÉMINISTE CONTRE LE VIOL**

---

**UNE ASSOCIATION EN LUTTE CONTRE  
L'OCCULTATION DU CRIME DE VIOL**

# ***Viols Femmes Informations***

## ***0800 05 95 95***

une permanence nationale d'information, d'encouragement, de soutien pour les victimes, leur entourage et les professionnels

**1985**

Création du  
Collectif Féministe Contre le Viol

**Le 8 mars 1986**

Ouverture de la  
permanence téléphonique  
« Viols-Femmes-Informations »

**Du lundi au Vendredi**

**De 10h à 19h**

**Appel anonyme**

**Appel gratuit**

Y compris depuis les DOM  
aux horaires de métropole

## L'écoute à *Viols-Femmes-Informations* **0 800 05 95 95** <sup>(1)</sup>

---

**L'entretien au téléphone est orienté** et dès le premier appel l'appelante doit pouvoir **énoncer** les éléments essentiels de **la stratégie de l'agresseur**.

**L'écoutante** qui répond au *0 800 05 95 95* :

- **Prend position contre le viol** en s'appuyant sur **la définition légale** : elle désigne une victime et un auteur.
- **Se place résolument dans le cadre de la loi** : l'écoutante énonce les termes de la loi, aide la victime à faire le récit de la violence subie, l'encourage à faire valoir ses droits en portant plainte.
- **Attribue explicitement la responsabilité** des actes de violence à la personne qui en est **l'auteur**. La victime n'est en rien responsable de ces actes.

## L'écoute à *Viols-Femmes-Informations* **0 800 05 95 95** <sup>(2)</sup>

---

- **A partir du récit** de la victime l'écoutante conduit l'entretien afin de **mettre en évidence, analyser** et démonter la **stratégie de l'agresseur**.
- L'écoutante se préoccupe de la **sécurité de la victime**.
- **Lorsqu'une victime décide de ne pas porter plainte**, l'écoutante l'aide à formuler et **analyser les raisons de cette décision**. Elles sont le plus souvent liées à un sentiment de culpabilité.

**Le soutien au téléphone** ne répond qu'à une partie des conséquences de l'agression sexuelle et **l'écoutante met en relation avec un réseau** social, juridique, associatif : police, gendarmerie, médecins, thérapeutes, Cidff , AVFT, Solidarité Femmes, Planning Familial...

# Viol : les stéréotypes à l'épreuve de la réalité observée à VFI

---

## Age des agresseurs

De 11 à 14 ans : 6,6%

De 15 à 18 ans : 24,2%

**De 19 à 59 ans : 59,4%**

Plus de 60 ans : 9,8%

## Statut socio-économique des agresseurs

Dans les professions **médicales et para-médicales** : **23%**

Dans les métiers de **l'enseignement et de l'animation** : **17%**

Dans les métiers à **responsabilité d'encadrement** : **13,5%**

Dans les **métiers de la loi et de l'ordre** : **10,4%**

# Viol : les stéréotypes à l'épreuve de la réalité observée à VFI

---

## Les circonstances de l'agression

### Le lieu de l'agression :

Domicile de la victime et/ou de l'agresseur : 64,7%

Lieux publics, quelques pourcentages :

- la rue : 3,8%
- un bois, un bord de route : 2,8%
- un transport en commun : 1,0%
- un parking : 1,2%
- un hôpital : 3,3%

### L'heure de l'agression :

Agressions sexuelles commises le jour : 49,1%

Agressions sexuelles commises la nuit : 50,9%

## Une définition de la violence faite aux femmes

---

**"La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée."**

(Déclaration de l'ONU sur l'Élimination de la violence contre les femmes – novembre 1993)

## Le viol est un crime

---

Le Code Pénal définit le viol :  
*article 222-23*

« Tout acte de pénétration sexuelle,  
de quelque nature qu'il soit, **ou tout acte bucco-génital** <sup>2</sup>  
commis sur la personne d'autrui,  
**ou sur la personne de l'auteur.e** <sup>1</sup>,  
par violence, contrainte, menace, ou surprise  
est un viol. »

1. Apport de la loi du 3 août 2018

2. Apport de la loi du 21 avril 2021

## Etude nationale des violences sexuelles en 2020

---

- **94 000 femmes**

âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol sur une année.

- **9 victimes sur 10**

connaissent l'agresseur.

Dans **45%** des situations, l'agresseur est leur conjoint ou ex-conjoint

- **Un peu plus d'1 victime sur 10**

déclare avoir déposé plainte 12 %

- **Près de la moitié**

n'ont fait aucune démarche auprès d'une.e professionnel.le ou d'une association

## Etude nationale des violences sexuelles en 2020

---

- **56 800 victimes** (une augmentation de 18 % depuis 2017) (56 150 en 2019)

de violences sexuelles, mineures et majeures, ont déposé plainte ou ont fait l'objet d'une constatation par les services de police et de gendarmerie

- **87 % sont des femmes** (vs 86 % en 2019)

- **1 viol sur 3**

commis sur une femme majeure, parmi ceux enregistrés par les forces de sécurité, est le fait de son **partenaire ou ex-partenaire**

- **Plus de la moitié 55 %**

des victimes de violences sexuelles connues des forces de sécurité sont **mineures**. Parmi elles, 8 sur 10 sont des **filles**.

- **1 agression sur 3**

commise sur un.e mineur.e a eu lieu dans le cercle familial.

## Etude nationale des violences sexuelles en 2020

---

- **Près de 39 000 auteurs présumés ont été impliqués dans des violences sexuelles**
- **11 368 ont fait l'objet de poursuites** (10 202 en 2019)
  - 190 ont accepté et exécuté une composition pénale (91 en 2019)
  - 2 164 ont bénéficié d'un classement sans suite dans le cadre d'une procédure alternative aux poursuites (2477 en 2019)
- **4 599 personnes** ont été condamnées pour des faits de violences sexuelles (**5 770**)
- **99% sont des hommes**
- **47 % des personnes condamnées**

Pour viol ou agression sexuelle l'est pour des faits commis sur des **mineurs de moins de 15 ans** (1 personne condamnée sur 2 )

## *Viols-Femmes-Informations 0800 05 95 95* en quelques chiffres <sup>(1)</sup>

---

Chaque année près de 8 000 appels répartis en trois tiers à peu près équivalents :

- Un tiers de **nouvelles situations de viols** et autres agressions sexuelles.
- **Un tiers provenant d'appelantes qui rappellent : procédures, prescription, suivi.**
- Un tiers de personnes de **l'entourage des victimes** : compagnon, mari, famille professionnels qui cherchent des conseils d'orientation et d'accompagnement.

## *Viols-Femmes-Informations 0800 05 95 95* en quelques chiffres <sup>(2)</sup>

---

**3 à 15** crimes dénoncés **chaque jour** (nouveaux appels).

Plus de **72 000 témoignages** reçus et enregistrés du 8 mars 1986 au 12 décembre 2022.

Dans **50 %** des situations, les agresseurs sexuels font partie du **cercle familial**.

**93,6 %** des victimes appelant le **0 800 05 95 95** sont des **femmes et des jeunes filles**.

**A peine 15 %** des viols sont perpétrés **avec des coups ou sous la menace** d'une arme.

**21 %** des **appels pour viol** sont relatifs à des **viols conjugaux**.

## *Viols-Femmes-Information*s 0800 05 95 95 en quelques chiffres <sup>(3)</sup>

---

Dans 62,7 % des situations les agressions relatées par les victimes ont eu lieu **quand elles étaient mineures** :

- 50 % des victimes agressées avant l'âge de 15 ans. 10 fois plus de filles que de garçons.
- L'agresseur : le plus souvent membre de l'entourage intra- ou para-familial.
- 92,5 % des agresseurs étaient majeurs, 7,5 % étaient mineurs.

A partir des appels reçus, le CFCV produit études et recherches publiées dans un bulletin, consultable sur le site : [www.cfcv.asso.fr](http://www.cfcv.asso.fr)

# CIIVISE

## Commission indépendante sur l’Inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

Installation de la commission le 11 mars 2021 pour une durée de deux ans

---

Depuis le 21 septembre 2021 des milliers de victimes de violences sexuelles durant l’enfance ont répondu à l’appel à témoignage.

- Le CFCV est en charge de la ligne téléphonique **VSE 0 805 802 804**

6 754 appels au **0 805 802 804** depuis la métropole

**0 800 100 811** pour l’Outre-mer

De septembre 2021 à septembre 2022 :

plus de 2 850 témoignages recueillis

9 victimes sur 10 sont des femmes (5 652 **88 %**) 12 % des hommes (741)

13 % de l’ensemble des victimes sont handicapées

- 6 526 questionnaires reçus (circonstances, lien avec l’agresseur, conséquences...)

• *Mis à jour le 24 septembre 2022.*

# CIIVISE

## Commission indépendante sur l’Inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

Installation de la commission le 11 mars 2021 pour une durée de deux ans

---

Premier avis rendu par la CIIVISE le 27 octobre :

**Inceste : protéger les enfants**

**A propos des mères en lutte**

Préconisations, dont 3 principales :

- Quand il y a une enquête pénale à la suite de dévoilement d’agressions sexuelles incestueuses : suspension des poursuites pénales à l’encontre des mères pour non présentation d’enfants,
- Quand le Procureur saisit le juge d’instruction pour viol ou le tribunal pour agressions sexuelles incestueuses : de plein droit l’exercice de l’autorité parentale et le droit de garde doivent être suspendus. Dans 70% il y a classement sans suite,
- Quand il y a poursuite et que la Cour d’Assise condamne le père pour faits de viols sur un enfant : écrire dans le Code Pénal que l’autorité parentale lui est retirée de plein droit. Il faut une législation impérative qui impose la protection,

**La nécessité de faire de la prévention des violences sexuelles auprès des enfants.**

# Processus de domination conjugale

Marie-France CASALIS

## Distinguer : le « conflit conjugal » de la « violence conjugale »

---

- *Le conflit* implique interaction, débat - Il est à même d'entraîner une négociation et de faire évoluer les points de vue.
- *La violence conjugale* est un processus de domination au cours duquel l'un des deux conjoints installe et exerce une emprise sur l'autre en usant :
- «.. de tromperie, de séduction, de menaces, de contraintes ou de tout autre moyen à l'encontre de toute femme et ayant pour but et pour effet :
- *de l'intimider, de la punir, ou de l'humilier,*
  - *ou de la maintenir dans des rôles stéréotypés liés à son sexe,*
  - *ou de lui refuser sa dignité humaine, son autonomie sexuelle, son intégrité physique, mentale et morale,*
  - *ou d'ébranler sa sécurité personnelle, son amour-propre, sa personnalité,*
  - *ou de diminuer ses capacités physiques ou intellectuelles."*

(Définition groupe experts de l'ONU 1994).

## **ENQUÊTE NATIONALE SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES EN France - (ENVEFF)**

Réalisée par l'Institut de démographie de Paris  
auprès de 6 970 femmes en France métropolitaine,  
âgées de 20 à 59 ans

### **RÉSULTATS : Violences dans la relation de couple**

Dans les 12 mois précédant l'enquête :

1 sur 10 a été victime de violences  
exercées par son conjoint/concubin  
soit en Île-de-France : 350 000 femmes

## Violences dans la relation de couple

---

**C'est le lieu où sont perpétrées le plus grand nombre de toutes les formes de violence :**

### **Agressions et violences verbales**

(insultes, menaces, chantage affectif)

4,3 %

### **Pressions psychologiques**

(actions de contrôle, d'autorité, attitude de dénigrement et de mépris)

37,0 %

### **Agressions physiques**

(coups, tentatives de meurtre, séquestration et mise à la porte)

2,5 %

### **Agressions sexuelles**

(agissements sexuels imposés, viols)

0,9 %

**soit en Île-de-France : 22.000 femmes**

## Violences dans la relation de couple

---

**2 femmes sur 3** ont parlé pour **la 1ère fois**, à l'occasion de cette enquête, des pratiques sexuelles imposées et des viols perpétrés par leur conjoint.

Pour toutes les formes de violences les femmes les plus jeunes **20 – 24 ans** subissent davantage de violences que leurs aînées.

## Proportion de femmes victimes d'agressions physiques ayant fait une démarche auprès des diverses institutions

	Agressions physiques au cours des 12 derniers mois		
	Travail	Couple	Espace public
Avocat / Représentant du personnel	21%	6%	5%
Médecin	21%	24%	23%
Police / Gendarmerie	32%	<b>13%</b>	<b>43%</b>
Dépôt de plainte	32%	<b>8%</b>	<b>35%</b>
Suites judiciaires	21%	6%	10%

- **1 victime sur 5 a consulté un médecin**
- **Forte différence de démarche auprès de la Police selon la sphère concernée...**
- **Fort décalage pour les plaintes déposées.**

# Etude nationale des décès au sein du couple 2021

---

**122 femmes**

soit 82 % des victimes,

(augmentation de + 20 par rapport à 2020 (102))

**21 hommes**

(diminution de -2 par rapport à 2020 (23))

Victimes : 85 % sont des femmes

Auteurs de l'homicide : 86 % sont des hommes.

# Etude nationale des décès au sein du couple 2021

---

9 femmes auteurs d'homicide conjugal  
avaient subi des violences exercées par ce  
partenaire

14 hommes auteurs d'homicide conjugal  
avaient subi des violences exercées par cette  
partenaire (11%).

# Etude nationale des décès au sein du couple 2021

---

## **12 enfants mineurs tués**

sans que l'autre parent soit tué

(14 en 2020 , 25 en 2019)

**Dans 14 affaires les enfants ont assisté**

**à l'homicide de leur mère**

**19 enfants témoins de la scène de crime** présents ou découvrant le meurtre en rentrant à la maison

**Dans 7 affaires c'est un enfant qui a donné l'alerte**  
ou appelé les secours.

# Etude nationale des décès au sein du couple 2021

---

**Dans 19 affaires**

**31 enfants étaient présents,  
témoins ou non des faits**

**105 enfants mineurs orphelins  
à la suite de l'homicide de leur mère.**

# Etude nationale des décès au sein du couple 2021

---

**46 suicides de l'auteur d'homicide conjugal**

4 suicides suite à un infanticide commis séparément

**Tentatives de suicide : 15**

Soit pour ces deux items suicide + tentative

**60 hommes , 1 femme.**

## Etude nationale des décès au sein du couple 2020

---

- **102 femmes tuées par leur conjoint (ou ex conjoint)**

Soit une diminution de – 44 victimes par rapport à 2019

- **23 hommes tués par leur conjointe (ou ex conjointe)**

**- 4 par rapport à 2019**

8 décès sont survenus au sein de couples homosexuels dont 7 couples d'hommes

41 % des victimes féminines avaient subi des violences antérieures de la part de leur conjoint (ou ex)

26 % des victimes masculines avaient subi des violences antérieures de la part de leur conjointe (ou ex)

En moyenne, chaque année, on estime que :

**-216 000 femmes (18 à 75 ans)  
sont victimes de violences conjugales,**

**-1 femme est tuée tous les 3 jours  
par son compagnon ou ex-**

# Les types d'agressions

**VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE**

**VIOLENCE VERBALE**

**VIOLENCE PHYSIQUE**

**VIOLENCE ÉCONOMIQUE**

**VIOLENCE SEXUELLE**

# Violence psychologique

☞ "T'es bonne à rien !"

☞ "Regarde de quoi t'as l'air"

☞ "T'es qu'une incapable"

☞ "T'es qu'une malade"

☞ "Tu sais, personne ne te croira"

☞ "Tu reverras plus jamais les enfants"

☞ "T'es qu'une merde !"

☞ "Si tu me quittes, j'te fais la peau"

☞ "Je vais te pourrir la vie"

**DES MENACES.... TOUJOURS DES MENACES...**

**ENCORE DES MENACES**

## Violence verbale

### HURLEMENTS ET VOCIFÉRATIONS

et inversement

SILENCE, REFUS DE COMMUNIQUER

- 👉 "Prépare-toi, tu vas l'avoir ta dérouillée"
- 👉 "Pas la peine de filer doux, j't'aurais"
- 👉 "Où que tu ailles, j'aurai ta peau pétasse"

👉 "Putain !"

👉 "Salope"

👉 "Traînée"

**INSULTES, GROSSIÉRETÉS, OBSCÉNITÉS,**

**INJURES SEXUELLES**

Ces deux formes de violence **psychologique et verbale** permettent à l'agresseur, sans porter aucun coup, d'atteindre le but recherché :

- créer une tension insupportable pour sa conjointe
- maintenir un climat de peur et d'insécurité

# Violence physique

## Atteintes à l'intégrité corporelle

- 👉 cracher au visage
- 👉 tirer les cheveux
- 👉 bousculer
- 👉 pousser
- 👉 secouer
- 👉 taper

## Causer des blessures

- 👉 morsures
- 👉 entailles
- 👉 lacérations
- 👉 coupures
- 👉 fractures
- 👉 brûlures

## Violence physique contre ou avec des objets

- Détruire**                    vaisselle et mobilier, ce qui vient de la famille,
- Déchirer**                    les papiers personnels, les vêtements,
- Priver**                        de l'usage du téléphone, de nourriture, de traitement médical,
- Confisquer des objets**                    notamment clés, papiers.
- Séquestrer**
- Battre**                        avec des instruments et des armes, des outils etc..
- Infliger**                    des brûlures : eau chaude, fer à repasser, huile bouillante, etc..
- Mettre sous terreur**    Conduite automobile dangereuse, Violence contre les animaux...

# Violence économique

## Elle vise à priver de ressources

### Quand la femme n'est pas salariée :

- Ne plus donner "l'argent du ménage".
- Exiger des comptes au centime près pour le moindre achat.
- Refuser toute dépense pour l'entretien personnel de la victime.

### Quand la femme est autonome financièrement :

- Lui interdire d'exercer un emploi salarié.
- L'obliger à changer de profession.
- Faire porter sur son salaire toutes les dépenses incompressibles du ménage.
- Ne plus participer personnellement aux charges du ménage (frais liés à l'éducation des enfants, frais de logement : emprunts, loyers, crédits, frais médicaux).
- Détourner son salaire.

# Violence sexuelle

---

## Séviçes sexuels et viols

- **Coups et blessures sur les parties génitales et sexuelles**
- **Relations sexuelles contraintes**
- **Viols**
- **Agissements sexuels imposés**
- **etc..**

## Exploitation sexuelle

- **Relations imposées avec plusieurs partenaires**
- **Proxénétisme**
- **etc...**

## Pornographie

- **Contraindre à voir ou écouter du matériel pornographique**
- **Contraindre à poser pour photos ou vidéos**
- **Obliger à prendre des positions dégradantes**
- **Relations sexuelles devant témoins**
- **etc...**

**LE FAIT QU'UNE FEMME**

**NE PRÉSENTE PAS DE  
BLESSURES PHYSIQUES**

**NE SIGNIFIE PAS**

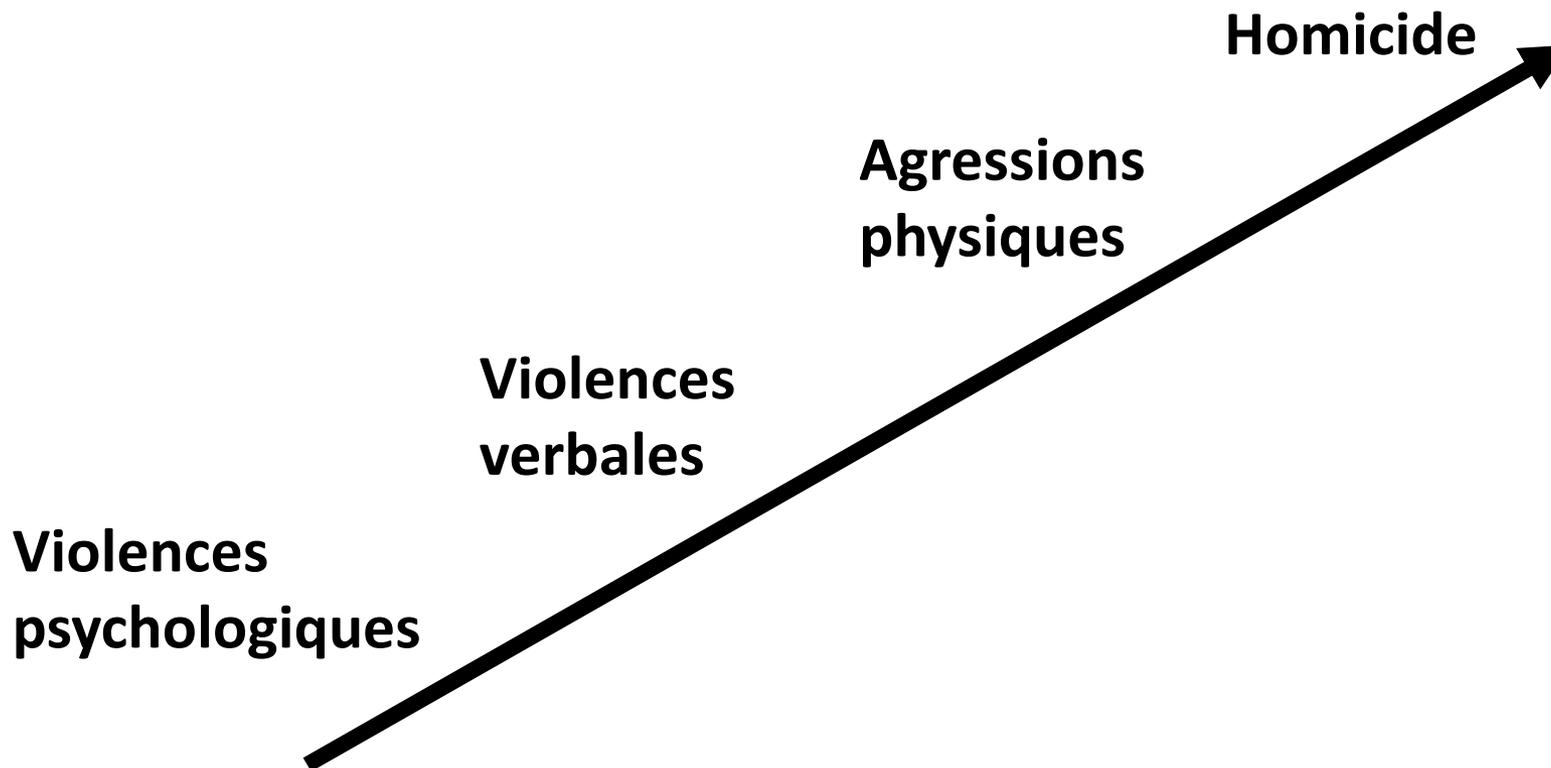
**QU'ELLE N'AIT ÉTÉ NI BATTUE,**

**NI VIOLENTÉE**

## Escalade de la violence

La violence s'installe progressivement dans le couple

---



## Escalade de la violence

---

Cette évolution peut se développer sur de très longues périodes.

**Il peut y avoir violence psychologique et verbale pendant des années avant la première agression physique.**

Dans la majorité des cas, le comportement du conjoint violent est de plus en plus dangereux et s'aggrave avec le temps.

# CYCLE DE LA VIOLENCE : 4 Phases

# 1. Tension

	<b>Dominant(e)</b>
<b>Conflits, divergences</b> <ul style="list-style-type: none"><li>•Éducation des enfants</li><li>•Relation avec la famille</li><li>•Choix budgétaires</li><li>•Décisions de vie familiale</li><li>•Divergence d'opinion</li><li>•Grossesse</li></ul>	<b>Tension</b> <b>Frustration</b> <b>Manque de satisfaction</b> <b>Menace</b>

# 1. Tension

	<b>Dominant(e)</b>	<b>Dominé(e)</b>
<p><b>Conflits, divergences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Éducation des enfants</li> <li>•Relation avec la famille</li> <li>•Choix budgétaires</li> <li>•Décisions de vie familiale</li> <li>•Divergence d'opinion</li> <li>•Grossesse</li> </ul>	<p>Tension</p> <p>Frustration</p> <p>Manque de satisfaction</p> <p>Menace</p>	<p><b>Crainte</b></p> <p><b>Peur</b></p> <p><b>Terreur</b></p>

## 2. Agression

	<b>Dominant(e)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>. Agression verbale</li><li>. Psychologique</li><li>. Physique</li><li>. Sexuelle</li></ul>	<b>Recours à la violence</b>

## 2. Agression

	<b>Dominant(e)</b>	<b>Dominé(e)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>. Agression verbale</li><li>. Psychologique</li><li>. Physique</li><li>. Sexuelle</li></ul>	Recours à la violence	<b>Colère</b>

## 2. Agression

	<b>Dominant(e)</b>	<b>Dominé(e)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>. Agression verbale</li><li>. Psychologique</li><li>. Physique</li><li>. Sexuelle</li></ul>	Recours à la violence	<b>Colère</b> <b>Humiliation</b> <b>Tristesse</b> <b>Impuissance</b> <b>Désespoir</b>

### 3. Déni, transfert des responsabilités

	<b>Dominant(e)</b>
.Constat des effets de la violence	<b>Déni de la gravité des faits</b>  <b>Déresponsabilisation</b>  <b>Transfert de la responsabilité sur la victime</b>

### 3. Dénî, transfert des responsabilités

	<b>Dominant(e)</b>	<b>Dominé(e)</b>
.Constat des effets de la violence	Déni de la gravité des faits  Déresponsabilisation  Transfert de la responsabilité sur la victime	<b>Responsabilisation</b>  <b>Culpabilisation</b>  <b>Auto-accusation</b>

## 4. Rémission, sursis amoureux

	<b>Dominant(e)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>. Promesses</li><li>. Cadeaux</li><li>. Sorties</li><li>. Fleurs</li></ul>	<p><b>Cherche à faire excuser sa conduite et obtenir le pardon</b></p>

## 4. Rémission, sursis amoureux

	<b>Dominant(e)</b>	<b>Dominé(e)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Promesses</li> <li>. Cadeaux</li> <li>. Sorties</li> <li>. Fleurs</li> </ul>	<p>Cherche à faire excuser sa conduite et obtenir le pardon</p>	<p><b>Espoir de changement</b>  <b>Reprise de l'espoir</b>  <b>Effacement du vécu violent</b>  <b>Efforts pour minimiser, excuser, nier les faits</b></p>

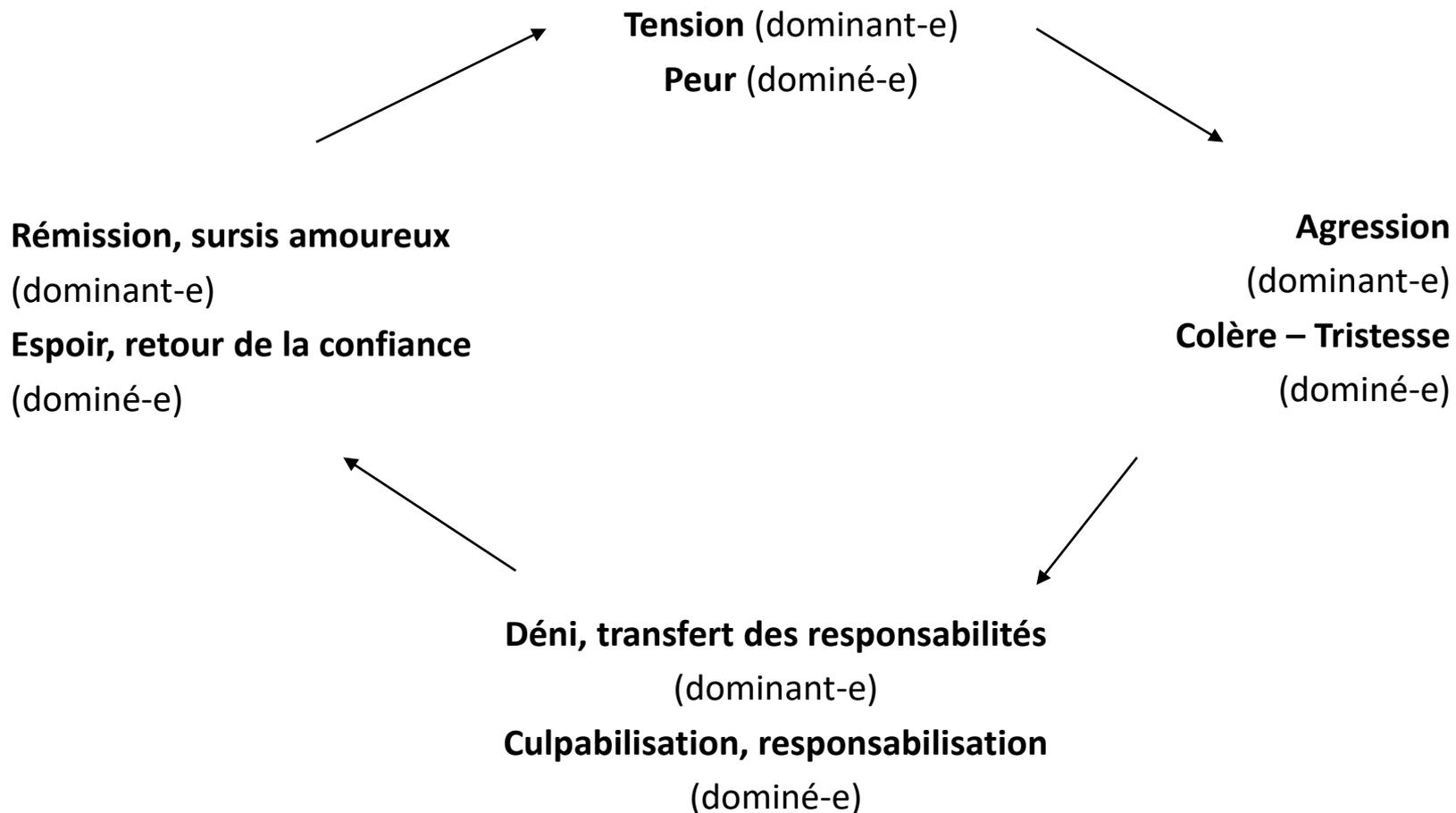
**C'est le calme avant la récurrence.**

**L'agresseur constate qu'aucune conséquence  
dommageable pour lui n'a découlé de ses actes  
violents.**

**Il teste son impunité. Le climat de domination se  
réinstalle.**

**Violences psychologique et verbale reprennent et le  
cycle recommence.**

## Schéma du cycle de la violence



# Vécu des femmes violentées

**Les femmes vivent des situations émotives gravement perturbantes provoquant une série de répercussions :**

## 1. Perte de l'estime de soi

## 2. Sentiments contradictoires envers l'agresseur

- Amour et agressivité
- Espoir et attachement affectif
- Terreur

## 3. Anxiété de la rupture et du départ

- responsabilisation quant à l'échec conjugal et familial
- prise en charge des enfants

## 4. Pressions de l'entourage

- culpabilisation autour du statut de victime et de l'échec conjugal
- reproches quant à la conduite adoptée
- demandes irréalistes : "tu n'as qu'à...", "il faut que tu fasses ça"

# Vécu des femmes violentées

## 5. Conséquences du départ

- économiques
- sociales
- affectives
- familiales
- professionnelles

## 6. Absence d'appuis

- amicaux
- juridiques
- sociaux

## 7. Méconnaissance et sous-information

- de ses droits personnels
- des recours
- des possibilités

## Les types de rupture

---

### **1. Rupture rapide**

s'effectue dès les premières manifestations de la violence

## Les types de rupture

---

### **1. Rupture rapide**

s'effectue dès les premières manifestations de la violence

### **2. Rupture différée, à contrecœur**

après plusieurs années de violence, « après avoir tout essayé »

## Les types de rupture

---

### **1. Rupture rapide**

s'effectue dès les premières manifestations de la violence

### **2. Rupture différée, à contrecœur**

après plusieurs années de violence, « après avoir tout essayé »

### **3. Rupture évolutive**

la rupture s'effectue à travers une succession de départs et de retours, de séparation et de retrouvailles

## Les types de rupture

### 1. Rupture rapide

s'effectue dès les premières manifestations de la violence

### 2. Rupture différée, à contrecœur

après plusieurs années de violence, « après avoir tout essayé »

### 3. Rupture évolutive

la rupture s'effectue à travers une succession de départs et de retours, de séparation et de retrouvailles

Pour les femmes sous l'emprise d'un conjoint violent, ce mode de rupture est le plus fréquent et permet :

- d'expérimenter les ressources existantes
- de retrouver sa capacité d'autonomie
- de tester la solitude
- de découvrir la sécurité
- de vérifier ses capacités à vivre et à s'organiser seule

## **Les intervenant.e.s doivent :**

- Comprendre ce mécanisme**
  
- Manifester leur solidarité et leurs encouragements**
  
- Ne pas porter de jugement négatif sur les décisions successives de la femme engagée dans ce processus.**

# Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

---

**D'abord il choisit, *sélectionne*, (*séduit*) celle qui deviendra sa victime**

Ensuite **il organise l'agression** ou les agressions **en fonction de 5 priorités principales**

# Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

---

## 1. Isoler la victime

# Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

---

## 2. La dévaloriser, la chosifier

- humilier, dénigrer, critiquer, moquer, insulter, affaiblir,
- avec la double conséquence : qu'elle ne répliquera plus, qu'elle perdra l'estime d'elle-même

# Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

---

## 3. Inverser la culpabilité

- Transférer la responsabilité de la violence à la victime
- Ne se reconnaître aucune responsabilité dans le passage à la violence
- Elle a provoqué, elle souhaitait que je fasse ça, elle m'a énervé

# Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

---

## **4. Instaurer un climat de peur et d'insécurité, mettre sous terreur**

- Se présenter comme tout puissant
- User de menaces et en mettre quelques-unes en œuvre
- Représailles sur les proches.

## Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

---

### 5. Agir en mettant en place les moyens d'assurer son impunité

- Recruter des alliés
- Organiser une coalition contre les faibles
- Prévoir d'impliquer la victime potentielle dans le déroulement des faits
- **Verrouiller le secret.**

# Contrecarrer, contrebalancer, déjouer la stratégie de l'agresseur (1)

Pour venir en aide aux victimes faire l'inverse de ce qu'a cherché à accomplir l'agresseur :

1. Il l'a isolée.

## Je me rapproche.

Je manifeste mon intérêt pour elle, je fixe un autre rendez-vous. **Je la mets en relation** avec un réseau de partenaires. **Je l'aide à repérer autour d'elle qui peut l'aider**, la soutenir.

2. Il l'humilie, la traite comme un objet.

## Je la valorise, je mets en exergue chacune de ses actions.

Elle est courageuse, elle cherche une solution, elle envisage des possibilités, je salue ses capacités : avec les enfants, dans son emploi, vis-à-vis de sa famille, dans son parcours de démarches etc... **Je l'incite à décider et je valide ses décisions.**

# Contrecarrer, contrebalancer, déjouer la stratégie de l'agresseur (2)

**3. Il la rend responsable de la situation**

**Je m'appuie sur le droit,**

sur la loi pénale pour attribuer à l'auteur de violence la **pleine et totale responsabilité de ses actes.**

**4. Il fait régner la terreur**

**Je me préoccupe d'assurer sa sécurité.**

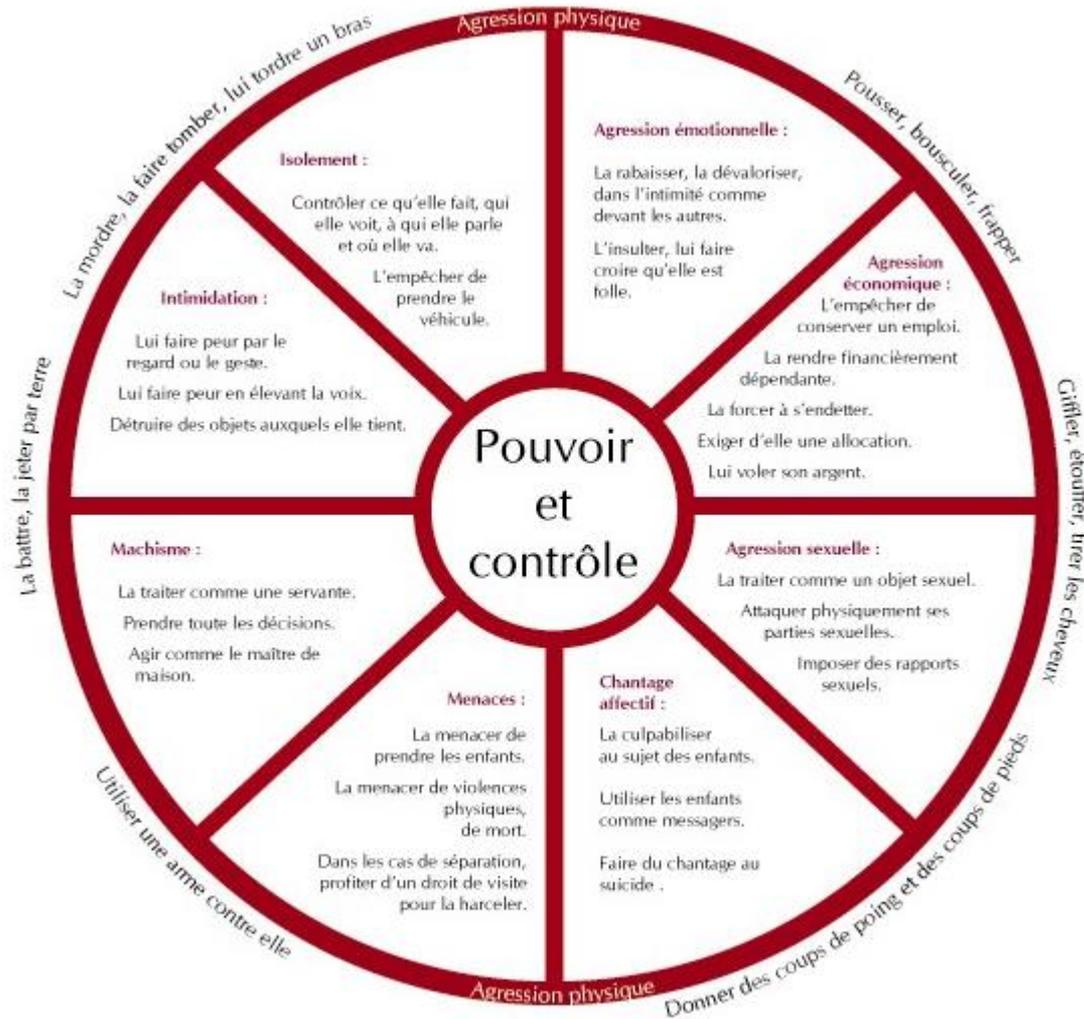
Je résiste à l'emprise de la peur en **fondant mon raisonnement** et mes déclarations sur la loi qui interdit, protège et réprime.

**5. Il cherche à assurer son impunité en recrutant des alliés**

**Je suis sur mes gardes pour ne pas être recruté-e parmi ses alliés.**

Je résiste aux réflexes ancestraux : **déni de la gravité** des faits, recours au **fatalisme**, paresse à affronter les personnes dominatrices et choix de **procédures relevant** davantage de la **médiation, de l'accommodation, de la réciprocité.**

# La roue du pouvoir et du contrôle



# L'aide aux femmes victimes de viol

## Les points essentiels

---

1. Abandonner le principe de neutralité
2. Énoncer clairement le rapport de la, ou du, thérapeute à la loi pénale.
3. Attribuer explicitement la responsabilité des actes de violence à la personne qui en est l'auteur.
4. Mettre en évidence, analyser et démonter la stratégie de l'agresseur.
5. Lorsqu'une victime d'agression sexuelle décide de ne pas porter plainte **l'aider à formuler et à analyser les raisons pour lesquelles elle renonce à recourir à la justice**. La plupart de ces raisons sont liées au sentiment de culpabilité que ressent la victime de ces crimes et délits.
6. Le soutien psychologique ne répond qu'à une partie de l'ensemble des conséquences de l'agression sexuelle subie il importe que la-le thérapeute soit en relation avec le réseau social, juridique, associatif afin de pouvoir orienter à bon escient les femmes victimes de viols vers ces structures ressources.

## Si une victime se confie à vous...

**elle a besoin de vous entendre dire :**

**Victime de viol,**

- **Vous n'y êtes pour rien**
- **Le coupable c'est lui. Il n'avait pas le droit : c'est la loi.**
- **Je vais vous aider à trouver l'aide dont vous avez besoin.**

***Viols - Femmes - Informations***

***0 800 05 95 95***

# LIEUX D'INFORMATION POUR LES FEMMES

-:-:-:-:-:-:-:-

## VIOLENCE CONJUGALE

APPELEZ LE :  **3919**

**24 h / 24 h**

▪ Écoute ▪ Orientation ▪ Information  
pour les victimes et les professionnels concernés

**Fédération Nationale Solidarité Femmes**

[fnsf@wanadoo.fr](mailto:fnsf@wanadoo.fr)

[www.solidaritefemmes.asso.fr](http://www.solidaritefemmes.asso.fr)

# LIEUX D'INFORMATION POUR LES FEMMES

COLLECTIF FEMINISTE  
CONTRE LE VIOL

VIOLS FEMMES INFORMATIONS

N° national 0 800 05 95 95  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE / LUN-VEN 10H - 19H

**VIOLS FEMMES INFORMATIONS**  
**Collectif Féministe Contre le Viol**

**0 800 05 95 95**

Du lundi au vendredi - 10h–19h

Écoute - Soutien - Solidarité - Information

Formation de professionnel.le.s - Groupes de parole

[www.cfcv.asso.fr](http://www.cfcv.asso.fr)

# LIEUX D'INFORMATION POUR LES FEMMES

## **FNCIDFF**

**Fédération nationale des Centres  
d'information sur les droits des femmes et  
des familles**

7 rue du Jura

75013 Paris

 **01 42 17 12 00**

Pour connaître les coordonnées des CIDFF

de toute la France :

[www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

# LIEUX D'INFORMATION POUR LES FEMMES

CIDFF de Paris

**Centre d'information sur les droits  
des femmes et des familles**

17 rue Jean Poulmarch  
75010 Paris

 **01 83 64 72 01**

femmesinfo@cidffdeparis.fr